

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 779

Dossier concernant quatre
tableaux de De Crayer et de
Van Loon placés dans la Chapelle
du Château de Tervueren.

NUMÉRO
D'ORDRE.

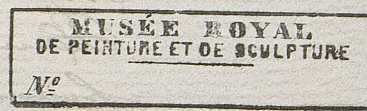
DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

779. Tableaux de la Chapelle du Château de Tervueren.

Commission royale
des
Monuments

Brux. 16 Juni 1860.



N° 2607

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Quatre bons tableaux décorant la Chapelle
qui existe dans le Parc de Cuvier.

Malheureusement l'humidité de cet édifice
que de grands arbres environnent et l'absence de toute
circulation d'air derrière les vitres, ont causé des
graves dommages à ces importantes productions
de l'Ecole flamande.

Le tableau du maître-autel: La Conversion
de St. Hubert est l'une des meilleures œuvres de
Gaspard de Crayer. Il a été autrefois mal traité.
De grands trous existent dans plusieurs parties
principales. Un double vitrage est devenu indispen-
sable et des réparations difficiles seront ensuite
nécessaires. La dépense, dont, personnellement,
être évaluée à cent cinquante francs.

Un bon ouvrage du même maître qui orne
la nef latérale nord: L'Assomption de la Vierge
est moins endommagé. Cent cinquante francs suffisent
pour le mettre en bon état.

Les deux autels latéraux sont ornés de
remarquables ouvrages d'un jeune de Théodore
Van Loon: La Vierge, St. Jean Baptiste et St. Jean
l'Evangeliste, St. Hubert, Evêque. Ils sont
considérablement détériorés, exigent un vitrage

saigné, un nettoyage et des retouches complètes. Il faut cent cinquante francs tout nécessaire pour l'exécution de ces différents travaux.

Chacun des quatre tableaux a environ 2 mètre de largeur sur 3 mètre de hauteur.

La somme totale à dépenser serait donc Monsieur le Ministre, de mille sept cent vingt-cinq francs. La valeur et le mérite des œuvres sont tels que le Gouvernement ne peut hésiter, pensant à faire ce sacrifice et à s'adresser à un restaurateur de premier ordre.

Si, après l'exécution des réparations, on replace les tableaux dans la même Chapelle (quantum qu'il importera d'examiner mûrement) on devra absolument établir des courants d'air entre les murs et les Chapelles.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, la pièce que vous m'avez communiquée par apostille du 14 février dernier, Direction générale des Beaux-Arts n° 3741/10340.

Je vous prie d'agréer

Le Secrétaire
(Signé) Jules Dugnoille.

Le Président
(Signé) Partout.

MINISTÈRE

de

L'EMPEREUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

Bruxelles, le

13^g

1861.

779.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
N^o 779

96^e 3741
10340

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

La Commission Royale des monuments a signalé, l'année dernière, à mon attention quatre anciens tableaux placés dans la Chapelle du Château de Cuvierens, à laquelle l'humidité de cet édifice a causé de graves dommages. Son rapport est ci-joint.

L'un de ces tableaux, La Conversion de St. Hubert par Gaspard de Crayer, vient d'être restauré par M^r Etienne Leroy, & il est déjà remis en place. Mais il est à craindre que l'humidité du lieu

A la Commission administrative
du Musée Royal de peinture
& de sculpture.

l'empêcher de le gâter; C'est pourquoi
la Commission jointe demande qu'il
soit déposé dans l'intérieur du Château.

Cependant il m'a paru qu'il serait
peut-être plus convenable, de transporter
au Musée Royal des peintures, non
seulement le tableau, mais aussi ceux
qui ne sont pas encore restaurés.

Je vous prie de vouloir bien charger
un ou plusieurs membres de la Commission,
d'aller examiner ces tableaux à Compiègne
le plutôt possible, afin que, si la question
est résolue affirmativement, je puisse faire
sans délai les démarches nécessaires pour
que ces toiles soient mises à votre
disposition.

Veuillez me renvoyer la pièce ci-jointe.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Très-Veuillez agréer

Brux. 4 Janvier 1862

à M^r le Ministre D. l'Int^{er}

En réponse à votre
Lettre du 13 Novembre D.
Dor-zié, des Beaux-Arts,
N^o 3741
10340, nous avons
l'honneur de vous informer
que notre Président a
examiné les tableaux de
Van Loon et de De Cruyter
placés dans la Chapelle du
Château de Tervuren.
Selon lui, ces quatre toiles
ne sont pas dépourvues
de qualités, mais elles ne
lui ont point paru
cependant présenter assez
de mérite pour désirer qu'elles
soient, dans certains cas,
exposées qui possèdent déjà
plusieurs ouvrages remar-
quables de ce genre.
Il est à remarquer, en
outre, que les trois tableaux
de Van Loon ont été

commandés par l'Infante
Isabelle pour la Chapelle
du Château de Gervin
et qu'il serait par consé-
quent, dès lors, de leur donner
une autre destination.

M. Navet en concluant
au maintien de l'emploi ac-
tuel de ces quatre
fontaines a cru, dans
l'intérêt de leur conserva-
tion, devoir insister
sur l'utilité de les écarter
immédiatement des murs
de la Chapelle et de ~~les~~
~~les~~ quelques ouvrages
dans les finitions afin que
l'air puisse circuler libre-
ment ^{par} ~~facilement~~ ~~entre~~ les
tableaux.

Nous avons l'honneur
de vous renvoyer le rap-
port de la Commission
Royale des Monuments
que vous avez bien

voulu nous communiquer
et de vous prier, M. le
Ministre, d'acquiescer à ces
désirs.

Le Ministre

Le Secrétaire.

Navet

F. Navet